



**ASSOCIATION
DES COMMERÇANTS**
des rives du Haut-Allier

BULLETIN DE COTISATION A L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DES RIVES DU HAUT-ALLIER 2023/2024

Bulletin à rendre avant le 01/07/23 et valable jusqu'au 01/07/24

Je soussigné

Enseigne :

Raison Sociale (si différente de l'enseigne) :

Nom et Prénom du gérant / de la gérante :

Adresse de l'entreprise :

Adresse mail :

Téléphone :

Site internet (si existant) :

déclare vouloir être membre de l'Association des Commerçants des Rives du Haut-Allier (ACRHA) pour la période 2023/2024, dont la cotisation est fixée à 10€.

Signature :

Merci de joindre votre règlement de 10 € par chèque (à l'ordre de l'ACRHA)

OU par virement bancaire (IBAN FR76 1450 6009 0000 9129 2804 714)

OU en espèces à l'un des membres du bureau de l'ACRHA

Avant le 01/07/2023.